رفقاً أهل السنة بأهل السنة

Appel à la bienveillance entre les gens de la Sunna

Abdoul Mouhsin ibn Hamad
Al Abbâd Al Badr

Traduit de l'arabe par
Njikum Yaya D.



Assia Editions

P.O.Box : 53789 Riyadh 11542

Arabie Saoudite

Tel: (009661) 2393924

Fax : (009661) 2336745

www.editionsassia.net

editionsassia@hotmail.com

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah qui a réconcilié les cœurs des croyants, les a exhortés à l'union et à la concorde et les a mis en garde contre la division et la dissension. J'atteste qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, l'Unique qui n'a pas d'associé. Il a créé l'univers et lui a apposé Son décret, Il a établi Sa Loi et en a facilité l'observance, dans Sa miséricorde, pour les croyants ; et j'atteste que Muhammad est Son Serviteur et Son Envoyé, celui qui a enjoint aux croyants de faciliter les choses aux gens et de répandre la bonne annonce en ces termes : *"Facilitez (les choses) et ne (les) rendez pas difficiles, annoncez les choses agréables et n'effrayez pas (votre auditoire). "*

Que la paix, le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui, sur sa famille purifiée et ses Compagnons, qu'Allah a qualifiés comme étant durs envers les mécréants et miséricordieux entre eux, ainsi que sur ceux qui les suivent et imitent leur noble comportement jusqu'au Jour du Jugement Dernier. Ô Allah, guide moi, guide pour moi et guide à travers moi. Ô Allah, purifie

mon cœur de la haine et raffermis ma langue dans la vérité. Ô Allah, préserve-moi de l'égarement et de l'errance où je pourrais tomber par ma faute ou celle d'autrui, de l'injustice dont je pourrais me rendre coupable ou être victime et de la déraison qui pourrait me frapper par mon fait ou par autrui.

Les gens de la Sunna et du Rassemblement sont ceux qui suivent la voie que suivaient le Messager d'Allah (ﷺ) et ses Compagnons. On les reconnaît à leur fidélité à la Sunna du Messager (ﷺ), ce dernier les ayant exhortés de s'y accrocher en disant : " *Observez ma Sunna (tradition) et celle de mes Califes orthodoxes bien guidés après moi, accrochez-vous y avec les molaires*", et les a mis en garde contre les dangers qu'entraînent sa transgression en disant : " *Méfiez-vous des nouvelles choses (dans la religion), car toute nouveauté est innovation et toute innovation est égarement* " ou encore en déclarant : "*Celui qui n'est pas satisfait de ma Sunna (tradition) n'est pas des miens* ".

La voie ainsi indiquée est contraire à celles que suivent les hommes asservis à leurs passions et elle s'oppose également aux innovations qui s'écartent de la pratique du Messager (ﷺ) et de ses Compagnons. Le credo

des gens de la Sunna est apparu avec l'avènement du Prophète (ﷺ) tandis que les croyances des innovateurs sont nées après l'époque du Messager (ﷺ). Certaines ont émergé à la fin de l'ère des Compagnons, alors que d'autres sont plus tardives. Le Messager (ﷺ) avait d'ailleurs annoncé que celui qui vivrait longtemps parmi ses Compagnons serait témoin de cette division et de ces dissensions ; il a en effet déclaré : *"En vérité, celui qui vivra parmi vous verra beaucoup de dissensions ".* Aussi a-t-il conseillé aux musulmans de suivre la voie droite, c'est-à-dire de suivre sa voie et celle de ses Califes orthodoxes bien guidés, et les a mis en garde contre les innovations (dans la religion), en expliquant que c'étaient là des causes d'égarement. Il n'est pas sensé, ni acceptable de supposer qu'il ait caché la vérité et la guidée aux Compagnons *-qu'Allah soit satisfait d'eux-* et les aie réservées aux générations futures. Par conséquent, toutes ces innovations ultérieures ne peuvent être que mauvaises. Si elles avaient contenu quelque bien, les Compagnons nous auraient assurément précédés dans ces pratiques. Hélas, c'est bien plutôt un mal qui a affligé bon nombre de croyants des générations suivantes, qui ont ainsi dévié de

la voie que suivaient les Compagnons *-qu'Allah soit satisfait d'eux.*

L'imam Mâlik a dit : « **Les dernières générations de cette communauté ne seront réformées que par ce qui a reformé sa première génération.** » C'est pour cette raison que les gens de la Sunna se définissent par rapport à leur attachement à la Sunna, tandis que les autres tendances mettent en avant leur appartenance à leur secte, comme l'illustre l'exemple des jabriya (adeptes du fatalisme), des qadarites (adeptes du libre arbitre), des mourjia (qui dissocient les œuvres de la foi), des chiites imâmites duodécimains, ou revendiquent leur fidélité à la pensée ou aux croyances de tel ou tel personnage, comme par exemple les jahmites (partisans de Jahm ibn Safwan), les zaydites, les acharites et les ibadites. Néanmoins, les wahhabites, ainsi nommés d'après le Cheikh Muhammad ibn Abdul Wahhâb *-qu'Allah lui fasse miséricorde-* n'entrent pas dans cette catégorie, car les gens de la Sunna qui vivaient à l'époque du Cheikh Muhammad *-qu'Allah lui fasse miséricorde-* et sont venus après lui ne s'attribuaient pas et ne s'attribuent toujours pas cette dénomination. Elle impliquerait que le Cheikh *-qu'Allah*

lui fasse miséricorde- a apporté quelque chose de nouveau dans la religion et que c'est au nom de cet apport nouveau que l'on s'affilie à son école, or il n'en est rien, puisqu'il a toujours suivi scrupuleusement la voie des pieux prédécesseurs, défendu avec force la Sunna, et tout fait pour la propager et inviter les gens à s'y conformer.

Ce sont en vérité les détracteurs du Cheikh Muhammad ibn Abdul Wahhâb *-qu'Allah lui fasse miséricorde-*, ceux qui ont pris en haine sa prédication réformatrice, qui affublent ses disciples de ce nom afin de semer le doute chez les hommes, de les empêcher de suivre la vérité et la guidée et de les maintenir dans le respect des innovations qu'ils pratiquent, et qui sont contraires à la voie des gens de la Sunna et du Rassemblement.

L'Imam Ach-Châtibî a écrit dans *Al I'tissâm* (1/79) : " Abdou Rahman ibn Mahdi a dit : "On interrogea Mâlik ibn Anas au sujet de la Sunna. Il dit : « **C'est ce qui n'a pas d'autre nom en dehors de la Sunna** » ; et il lut ce verset :

﴿ وَأَنَّ هَـٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا

ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمۡ عَن سَبِيلِهِۦ ﴾

﴿ *Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie* ﴾ [1].

Ibn Al Qayyim a dit dans *Madârijous Sâlikîn* (3/179) : “ On interrogea un imam au sujet de la Sunna. Il dit : “ **C'est ce qui n'a d'autre nom que la Sunna. C'est-à-dire que les gens de la Sunna n'ont pas d'autres noms par lesquels on les qualifie en dehors de celui-là** ” ”.

Dans le livre *Al Intiqâ* de Ibn Abdul Barr (p : 35) on lit : “Un homme demanda à Mâlik : "Qui sont les gens de la Sunna ?" Il dit : “**Les gens de la Sunna sont ceux qui n'ont pas de dénomination particulière. Ils ne sont ni jahmites, ni qadarites, ni rafidites (chiites)** ” ”.

Il ne fait pas de doute qu'il incombe aux gens de la Sunna en tout temps et en tout lieu de faire montre de concorde, de compassion mutuelle entre eux et d'entraide dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété.

Or, parmi les choses regrettables qui caractérisent cette époque, l'on peut évoquer l'inimitié et le goût de la

---

[1] Al An'am : 153.

dissension qu'on a observées au sein des gens de la Sunna, du moins chez certains : ils passent leur temps à se diffamer et à s'éviter mutuellement, sous prétexte de mise en garde contre l'hérésie. Combien il serait plus utile pourtant qu'ils orientent leurs efforts contre les mécréants et les innovateurs qui s'opposent aux gens de la Sunna, et qu'ils fassent régner entre eux l'harmonie et fassent preuve de compassion, de bienveillance et d'indulgence mutuelles.

Face à une situation aussi déplorable, j'ai cru de mon devoir d'écrire ces quelques mots en guise de conseil adressé à mes frères, tout en implorant Allah (ﷻ) de rendre mes paroles utiles et efficaces. Je ne recherche que le bien, autant que je le puis, et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant. J'ai choisi d'intituler ce bref essai: **"Appel à la bienveillance entre les gens de la Sunna"**.

J'implore Allah d'accorder la réussite à tous ainsi que le raffermissement dans la foi, de les réconcilier, d'unir leurs cœurs, de les guider aux chemins du salut et de les faire sortir des ténèbres vers la lumière ; Il est en vérité Celui qui entend et répond aux invocations.

La grâce de la parole et de la clarté de l'expression

Les bienfaits qu'Allah a octroyés à Ses serviteurs sont innombrables. Parmi les plus importants figure la parole, faculté précieuse par laquelle l'individu exprime ce qu'il veut, parle avec droiture, ordonne le convenable et interdit le blâmable. Celui qui est privé de ce bienfait ne peut accomplir toutes ces nobles et utiles actions, à moins de recourir aux signes, ou à l'écriture s'il sait écrire. Allah (ﷻ) dit :

﴿ وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا رَّجُلَيْنِ أَحَدُهُمَآ أَبْكَمُ لَا يَقْدِرُ عَلَىٰ شَيْءٍ وَهُوَ كَلٌّ عَلَىٰ مَوْلَىٰهُ أَيْنَمَا يُوَجِّههُّ لَا يَأْتِ بِخَيْرٍ هَلْ يَسْتَوِى هُوَ وَمَن يَأْمُرُ بِٱلْعَدْلِ وَهُوَ عَلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ٧٦ ﴾

﴿ Et Allah propose en parabole deux hommes : l'un d'eux est muet, dépourvu de tout pouvoir et totalement à la charge de son maître ; Quelque lieu où celui-ci l'envoie, il ne rapporte rien de bon ; serait-il l'égal de celui qui

ordonne la justice et qui est sur le droit chemin ?❵ [2].

Et il est dit dans l'exégèse de ce verset que cette parabole évoque la différence incommensurable qui sépare Allah Lui-même et l'idole du païen ; il est également dit que la parabole met en scène le mécréant et le croyant. Al Qurtubi a dit (9/149) : “ **On fait remonter cette interprétation à Ibn Abbas et elle est juste, car elle a une portée générale. La parabole montre clairement les déficiences de l'esclave muet qui ne sait se rendre utile à autrui, et notamment à son maître, quelque lieu où celui-ci l'envoie.** ”

Allah (ﷻ) dit :

﴿ فَوَرَبِّ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ إِنَّهُۥ لَحَقٌّ مِّثْلَ مَآ أَنَّكُمْ تَنطِقُونَ ٢٣ ﴾

❴*Par le Seigneur du ciel et de la terre ! Ceci est tout aussi vrai que le fait que vous parliez.* ❵[3]

Allah a en effet juré par Lui-même que la Résurrection et la Rétribution des œuvres auront lieu de façon aussi concrète qu'une discussion engagée entre deux

---

[2] An Nahl : 76.
[3] Ad-Dzâriyat : 23.

personnes. Cette comparaison contient un éloge de la parole. Allah dit également :

﴿ خَلَقَ ٱلۡإِنسَٰنَ ۝٣ عَلَّمَهُ ٱلۡبَيَانَ ۝٤ ﴾

﴾ *Il a créé l'homme. Il lui a appris (Al-Bayân) à s'exprimer clairement.*﴿ [4].

Al Hassan a expliqué le terme *Al-Bayân* en disant qu'il désignait la parole. Là encore Allah souligne le bienfait que constitue la parole, grâce à laquelle l'individu exprime ce qu'il veut.

Allah dit :

﴿ أَلَمۡ نَجۡعَل لَّهُۥ عَيۡنَيۡنِ ۝٨ وَلِسَانٗا وَشَفَتَيۡنِ ۝٩ ﴾

﴾ *Ne lui avons Nous pas assigné deux yeux, et une langue et deux lèvres ?*﴿ [5]

Ibn Katsîr a expliqué dans son exégèse : "

﴿ أَلَمۡ نَجۡعَل لَّهُۥ عَيۡنَيۡنِ ۝٨ ﴾

﴾ *Ne lui avons-Nous pas assigné deux yeux*﴿,

c'est-à-dire deux yeux avec lesquels il voit,

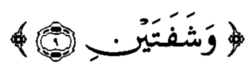
﴿ وَلِسَانٗا ﴾

---

[4] Ar-Rahman : 3-4.

[5] Al-Balad : 8-9.

❬*et une langue* ❭ c'est-à-dire une langue avec laquelle il parle et exprime ce qu'il a dans sa conscience



❬*et deux lèvres* ❭ qui l'aident à parler, à manger la nourriture et qui constituent une beauté pour son visage et sa bouche."

Mais c'est chose notoire que cette faculté ne peut être un bienfait véritable que si l'on utilise la parole à des fins utiles ; en revanche si c'est dans un mauvais dessein, elle sera source de malheur pour son propriétaire, et la situation de celui qui est privé de cette grâce est alors meilleure que la sienne.

De la nécessité de préserver la langue de toute parole, sauf si c'est pour dire le bien

Allah (ﷻ) dit :

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَقُولُوا۟ قَوْلًا سَدِيدًا ۝٧٠ يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَـٰلَكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا ۝٧١ ﴾

﴿ Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture ; afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite.﴾ [6].

Allah (ﷻ) dit également :

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱجْتَنِبُوا۟ كَثِيرًا مِّنَ ٱلظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ ٱلظَّنِّ إِثْمٌ ۖ وَلَا تَجَسَّسُوا۟ وَلَا يَغْتَب بَّعْضُكُم بَعْضًا ۚ أَيُحِبُّ أَحَدُكُمْ أَن يَأْكُلَ لَحْمَ أَخِيهِ مَيْتًا فَكَرِهْتُمُوهُ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ تَوَّابٌ رَّحِيمٌ ۝١٢ ﴾

---

[6] Al Ahzâb : 70-71.

﴾ Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non !) Vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux.﴿ [7].

Allah (ﷻ) dit également :

﴿ وَلَقَدۡ خَلَقۡنَا ٱلۡإِنسَٰنَ وَنَعۡلَمُ مَا تُوَسۡوِسُ بِهِۦ
نَفۡسُهُۥۖ وَنَحۡنُ أَقۡرَبُ إِلَيۡهِ مِنۡ حَبۡلِ ٱلۡوَرِيدِ ١٦ إِذۡ
يَتَلَقَّى ٱلۡمُتَلَقِّيَانِ عَنِ ٱلۡيَمِينِ وَعَنِ ٱلشِّمَالِ قَعِيدٞ ١٧
مَّا يَلۡفِظُ مِن قَوۡلٍ إِلَّا لَدَيۡهِ رَقِيبٌ عَتِيدٞ ١٨ ﴾

﴾ Nous avons effectivement créé l'homme et Nous savons ce que son âme lui suggère et Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire quand les deux recueillants, assis à droite et à gauche, recueillent. Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.﴿ [8].

---

[7] Al Hujurat : 12.
[8] Qaf: 16-18.

Allah (ﷻ) dit également :

﴿ وَٱلَّذِينَ يُؤْذُونَ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ بِغَيْرِ مَا ٱكْتَسَبُوا۟ فَقَدِ ٱحْتَمَلُوا۟ بُهْتَٰنًا وَإِثْمًا مُّبِينًا ﴿٥٨﴾ ﴾

❨ *Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident.*❩ [9].

Dans *Sahih Mouslim* (2589) il est rapporté d'après Abû Houreira, que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *"Savez-vous ce que c'est que la médisance ?" Ils (Les compagnons) dirent : "Allah et Son Messager savent mieux." Il dit : "C'est le fait de parler de ton frère en évoquant ce qu'il déteste." On lui dit : "Et si mon frère a effectivement le défaut dont je parle?" Il répondit : "S'il a ce défaut, c'est que tu as médis de lui, et s'il ne l'a pas, c'est que tu l'as calomnié.* " Allah (ﷻ) dit également :

﴿ وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِۦ عِلْمٌ ۚ إِنَّ ٱلسَّمْعَ وَٱلْبَصَرَ وَٱلْفُؤَادَ كُلُّ أُو۟لَٰٓئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْـُٔولًا ﴿٣٦﴾ ﴾

❨ *Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance.*

[9] Al Ahzâb : 58.

L'ouïe, la vue et le coeur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.》[10].

D'après Abû Houreira (ﷺ), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *"Allah agrée pour vous trois choses et déteste pour vous trois choses ; Il agrée pour vous que vous L'adoriez sans rien Lui associer, que vous vous cramponniez tous ensemble au "Habl" (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et Il déteste pour vous les commérages, l'excès de questions et le gaspillage des richesses. "*[11].

Toujours d'après Abû Houreira (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : *"On a inscrit contre le fils d'Adam sa part d'adultère, qu'il doit absolument commettre. L'adultère des yeux est le regard ; l'adultère des oreilles est l'écoute, l'adultère de la langue est la parole ; l'adultère de la main est le toucher, et l'adultère des pieds est la marche ; le cœur penche vers un objet et le désire, et ce désir est approuvé ou désapprouvé par le sexe. "* [12].

---

[10] Al Isrâ : 36.

[11] Rapporté par Mouslim (1715) Ces trois choses détestées sont également évoquées dans le hadith rapporté par Al Boukhari (2408) et Mouslim d'après Al Mouguira.

[12] Rapporté par Al Boukhari (6612) et Mouslim (2657) et les termes sont ceux de Mouslim.

Al Boukhari a rapporté dans son livre *As-Sahih* (10) d'après Abdullah ibn Amr (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : " *Le musulman est celui dont les musulmans n'ont à redouter ni la langue, ni la main.* " Ce hadith est également rapporté par Mouslim dans son livre *As-Sahih* (64) en ces termes : Un homme ayant demandé au Messager d'Allah (ﷺ) quel était le meilleur musulman, celui-ci répondit : " *C'est celui dont les musulmans n'ont à redouter ni la langue, ni la main.* "

Mouslim a également rapporté un hadith d'après Jabir (65) avec les termes du hadith rapporté par Al Boukhari d'après Abdullah ibn Amr.

Al Hâfidz (Ibn Hajar) a dit en commentant ce hadith : " Le hadith est de portée générale en ce qui concerne la langue, contrairement à la main. En effet la langue peut parler des générations précédentes, des présents et de ceux qui viendront après. Il est même possible que la langue prolonge son œuvre par l'écriture, et son impact dans ce domaine est vraiment considérable. " Dans le même sens, un poète a dit :

J'ai écrit en étant convaincu le jour où j'écrivais
Que ma main périra tandis que mon écrit restera

Si elle fait du bien, elle aura une rétribution de la même nature
Et si elle fait du mal, ce n'est qu'à son détriment.

Al Boukhari a rapporté dans son livre *As-Sahih* (6474) d'après Sahl ibn Saad (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : " *Celui qui me garantit ce qu'il a entre ses deux lèvres et ses deux jambes, je lui garantis le Paradis.* " Ce qu'il y a entre les deux lèvres et les deux jambes, c'est-à-dire la langue et le sexe.

Al Boukhari a aussi rapporté dans son livre *As-Sahih* (6475) ainsi que Mouslim dans son livre *As-Sahih* (74) d'après Abû Houreira (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : " *Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou qu'il se taise...* "

An-Nawawi a dit dans *Charhoul Arbaîn* en commentant ce hadith : " **Ach-Châfiî a dit : Ce hadith veut dire que s'il veut parler, qu'il réfléchisse d'abord. Dans le cas où il ne voit aucun préjudice à cela, qu'il parle, mais s'il y voit un préjudice possible ou bien a quelques doutes, qu'il s'abstienne.** " On rapporte que certains savants ont dit : " Si vous achetiez du papier pour les Anges qui consignent vos paroles, vous éviteriez

beaucoup de paroles. "

L'imam Abû Hâtim ibn Hibbân Al-Bassatî a écrit dans son livre *Rawdatoul Ouqalâ wa Nouzhatoul Foudhalâ* (page 45) : " **Il incombe à la personne douée de raison de garder le silence jusqu'à ce qu'elle soit obligée de parler ; qu'ils sont nombreux, ceux qui regrettent après avoir parlé, et peu nombreux, ceux qui regrettent d'avoir gardé le silence. La personne dont le malheur est le plus durable et dont l'épreuve est la plus grande est celle dont la langue est bavarde.** "

Il a également dit (page 47) : " **Ce qui incombe à tout individu doué de raison, c'est d'être juste envers ses oreilles par rapport à sa bouche, et de savoir que si on lui a donné deux oreilles et une seule bouche, c'est justement pour qu'il écoute beaucoup plus qu'il ne parle ; parce que s'il parle, peut-être qu'il éprouvera des regrets mais s'il ne parle pas, il n'aura rien à regretter. Il est plus en mesure de se prémunir contre ce qu'il n'a pas dit que contre ce qu'il a dit. Dès qu'il profère un mot, ce dernier devient son maître, mais s'il ne le prononce pas, c'est lui qui en est le maître.** "

On lit un peu plus loin (page : 49) : " **La langue de**

la personne sensée se trouve derrière son cœur. Lorsqu'elle veut parler, elle revient vers son cœur, si c'est à son avantage, elle parle ; sinon elle se tait. En revanche l'insensé a son cœur au bout de sa langue : il prononce ce qui vient à sa langue ; or celui qui ne préserve pas sa langue n'a pas compris sa religion. "

Al Boukhari et Mouslim ont rapporté dans les *Sahihain* (6477 et 2988) -et les termes sont ceux que l'on retrouve dans le recueil de Mouslim, que d'après Abû Houreira, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : " *En vérité, l'individu prononce parfois un mot sans savoir ce qu'il implique, et se précipite avec cela dans le feu de l'Enfer à une distance supérieure à celle comprise entre le Levant et le Couchant.* "

A la fin du hadith où le Prophète (ﷺ) fait ses recommandations à Mouadz rapporté par At-Tirmidzî (2616) qui l'a jugé dit authentique (*Hassan sahih*), le Prophète (ﷺ) a dit : " *Et y a-t-il autre chose qui bascule les gens en Enfer sur leurs visages ou sur leurs nez en dehors de la moisson de leurs langues ?* " en réponse à la question de Mouadz (رضي الله عنه) : " *Ô Prophète d'Allah ! Sommes-nous donc blâmés pour ce que nous disons ?* "

Al Hâfidz Ibn Rajab a commenté ce hadith dans son livre *Jâmioul Ouloum wal Hikam* (2/147) : " **La moisson (*Hassâid*) des langues désigne la rétribution de la parole illicite et son châtiment. En effet, l'individu sème par sa parole et ses œuvres les bonnes et les mauvaises actions ; ensuite, il récoltera le Jour de la Résurrection ce qu'il a semé. Celui qui sème la bonne parole ou la bonne œuvre récoltera la dignité, et celui qui sème la mauvaise parole ou la mauvaise œuvre récoltera demain le remords.** "

Il a également dit (2/146) : "**Ceci prouve que le fait de retenir la langue, de la maîtriser et de l'enchaîner est la base de tout le bien, et que celui qui maîtrise sa langue a en effet maîtrisé toutes ses affaires, les a rajustées et les a contrôlées.** "

Il a aussi rapporté (2/149) que Younous ibn Oubeid a dit : " **Je n'ai vu personne ayant sa langue dans son esprit sans constater cela en bénéfice dans toutes ses autres œuvres.** "

Yahya ibn Abî Katsîr a dit : "**Aucun homme n'a été intègre dans son langage sans que cela ne se reflète dans le reste de ses œuvres. De même, aucun homme n'a été corrompu dans son langage sans que cela ne se reflète**

dans le reste de ses œuvres. "

Mouslim a rapporté dans son livre *As-Sahih* (2581) d'après Abû Houreira (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *" Savez-vous qui est le Mouf'lice ? " Les gens répondirent: " Le Mouf'lice parmi nous est celui qui n'a ni argent, ni provision. " Il dit alors : " En vérité, le Mouf'lice de ma communauté est celui qui viendra le Jour de la Résurrection avec prière, jeûne, et zakat ; il viendra alors qu'il a injurié celui-ci, calomnié celui-là, mangé l'argent de cet autre, versé le sang de celui-ci et frappé celui-là ; on donnera de ses bonnes actions à celui-ci, et à celui-là ; et si ses bonnes actions s'épuisent avant qu'il ne se soit acquitté de ses dettes, on prendra de leurs péchés pour les jeter sur lui, et ensuite, il sera précipité en Enfer. "*

Mouslim a rapporté dans son livre *As-Sahih* (2564) un long hadith d'après Abû Houreira (ﷺ) à la fin duquel on peut lire : *" Il est suffisant comme mal pour une personne de mépriser son frère musulman. Le musulman est entièrement sacré pour son frère musulman : son sang, sa fortune et son honneur. "*

Al Boukhari et Mouslim ont rapporté dans les *Sahihain*, -et les termes sont ceux rapportés par Al

Boukhari- d'après Ibn Abbas (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) s'adressa aux croyants le jour de l'immolation et dit : *"Ô hommes ! Quel jour sommes-nous ? " Ils répondirent : " Un jour sacré. "Il demanda encore: "Quelle est cette ville ? " Ils répondirent : " Une ville sacrée. " Il demanda ensuite: " Quel est ce mois ? " Ils dirent : " Un mois sacré. " Il dit alors : " En vérité, vos sangs, vos biens et vos honneurs vous sont sacrés, aussi sacrés que le sont ce jour d'aujourd'hui, cette ville-ci et ce mois-ci. Il répéta cela plusieurs fois puis leva sa tête et dit : "Ô Allah, ai-je transmis ? Ô Allah, ai-je transmis ? "* Ibn Abbas (ﷺ) a dit : **" Je jure par Celui qui détient mon âme en Sa main ! C'est en vérité un testament à sa communauté ; que celui qui est présent transmette donc à l'absent. Ne redevenez pas après moi des mécréants, vous tranchant la tête les uns les autres. "**

Mouslim a rapporté dans son livre *As-Sahih* (2674) d'après Abû Houreira (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit: *" Celui qui invite à la bonne voie obtient une récompense égale à celles de ceux qui l'ont suivi, sans que cela ne diminue rien de leurs récompenses. Celui qui invite à un égarement obtient des péchés équivalents à ceux des gens*

qui l'ont suivi, et cela ne diminue rien de leurs péchés. "

Al Hâfidz Al Moundzirî a dit dans *At-Targhîb wal Tarhîb* (1/65) en commentant ce hadith : " **Celui qui consigne la science utile a la récompense de celui qui lit son écrit, le recopie ou œuvre conformément d'après lui, même après sa mort, tant que cet écrit perdure. En revanche celui qui consigne une science inutile, voir néfaste, qui entraîne le péché, portera son péché et le péché de ceux qui lisent son écrit, le recopient ou œuvrent d'après lui, tant que cet écrit existera, conformément aux hadiths précédents (Celui qui instaure une bonne sunna ou une mauvaise...) ; et Allah sait mieux.** "

Al Boukhari a rapporté dans son livre *As-Sahih* (6502) d'après Abû Houreira (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *" Allah (ﷻ) dit : Quiconque sera l'ennemi d'un de mes élus, (wali), je lui déclarerai la guerre... "*

La conjecture et l'espionnage

Allah (ﷻ) dit :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱجْتَنِبُوا۟ كَثِيرًا مِّنَ ٱلظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ ٱلظَّنِّ إِثْمٌ وَلَا تَجَسَّسُوا۟ ﴾

﴿ *Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas* ﴾[13].

Ce noble verset nous recommande donc d'éviter les conjectures, parce que cela suscite le péché ; il interdit aussi l'espionnage. On entend ici par espionnage le fait de scruter les défauts des gens, et cela ne découle que de la mauvaise présomption.

Le Prophète (ﷺ) a dit : " *Méfiez-vous des conjectures, la conjecture est en effet le langage le plus mensonger ; ne tâtonnez pas, n'espionnez pas, ne vous enviez pas, et ne vous haïssez pas mutuellement. Soyez, -ô serviteurs d'Allah- des frères.* "[14]

---

[13] Sourate Al Hujurat, verset 12

[14] Rapporté par Al Boukhari (6064) et Mouslim (2563).

Le Commandeur des Croyants, Oumar ibn Al Khattâb (ﷺ) a dit : " **Aie toujours une bonne présomption quant au mot qui sort de la bouche de ton frère croyant, tant que tu trouves à cela une issue dans le bien.** " [15]

Bakr ibn Abdullah Al Mouzani a dit, comme il est rapporté dans sa biographie dans *Tahdzîbout Tahdzîb* : " **Garde-toi d'une parole, qui, juste, ne te vaut aucune récompense, et fausse, te chargera de péchés : il s'agit de la mauvaise conjecture envers ton frère.** "

Abû Qalâba, Abdullah ibn Zaïd Al Jourmi a dit, comme cela est rapporté dans *Al Hilya* de Abû Nouaim (2/285) : " **Si tu apprends au sujet de ton frère quelque chose que tu détestes, efforce-toi de lui trouver une excuse. Si tu ne lui trouves pas une excuse, dis dans ton for intérieur : " Peut être que mon frère a une excuse que je ne connais pas. " "**

Soufyan ibn Hussein a dit : " **J'avais parlé en mal d'un homme auprès de Iyyas ibn Mouawiya ; il me dévisagea et me demanda : " As-tu pris part à la**

---

[15] Rapporté par Ibn Katsîr dans l'exégèse du verset de la sourate Al Hujurat.

bataille contre les Romains ? " " Non ", répondis-je. Il demanda encore : " Et contre les Sind, les Indiens et les Turks ? " " Non ", répondis-je. Il dit alors : " Comment se fait-il que tu épargnes les Romains, les Sind, les Indiens et les Turks, mais que tu n'épargnes pas ton frère musulman ? Il dit : " Après cela, je ne me suis plus jamais comporté de la sorte. " [16]

Combien excellente est cette réponse de Iyyas ibn Mouawiya, qui était célèbre pour son intelligence! Cette réponse illustre bien sa sagacité.

Abû Hâtim Ibn Hibbân Al Bastî a dit dans *Rawdatoul Ouqalâ* (p.131) : **" Il est du devoir de celui qui est doué de raison de s'attacher à la bonne foi en cessant de scruter les défauts des gens, et en s'occupant plutôt à remédier à ses propres défauts. En effet, celui qui s'occupe de ses défauts au détriment des défauts d'autrui donne du repos à son corps et ne fatigue pas son cœur. À chaque fois qu'il voit un défaut chez lui, il lui est facile de voir son pareil chez son frère, alors que celui qui s'occupe des défauts des gens au détriment de**

[16] *Al Bidâyatou wan Nihâya* de Ibn Katsîr (13/121)

ses défauts personnels, son cœur s'aveugle, son corps se fatigue et il lui devient impossible d'abandonner ses propres défauts. "

Il a également dit (p : 133) : **" L'espionnage fait partie des branches de l'hypocrisie de la même manière que la bonne présomption fait partie des branches de la foi. L'homme raisonnable a une bonne présomption vis-à-vis de ses frères, se concentre sur ses angoisses et ses amertumes, tandis que l'ignorant a une mauvaise présomption sur ses frères et ne réfléchit pas sur ses propres crimes et défauts. "**

La bienveillance et la douceur

Allah (ﷻ) a décrit Son Prophète Muhammad (ﷺ) comme étant d'une moralité éminente :

﴿ وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ ۝ ﴾

﴾ *Et tu es certes, d'une moralité imminente.* ﴿ [17].

Il l'a également décrit comme étant bienveillant et souple ; Il dit :

﴿ فَبِمَا رَحْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ لِنتَ لَهُمْ ۖ وَلَوْ كُنتَ فَظًّا غَلِيظَ ٱلْقَلْبِ لَٱنفَضُّوا۟ مِنْ حَوْلِكَ ﴾

﴾*C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis loin de ton entourage.* ﴿[18].

Il l'a également décrit être miséricordieux et compatissant envers les croyants :

﴿ لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ

[17] Sourate Al Qalam, verset 4.
[18] Sourate Al Imran, verset 159.

مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِٱلْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ
رَّحِيمٌ ﴿١٢٨﴾

﴾ *Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants.* ﴿[19].

Le Messager (ﷺ) a exhorté les croyants à la compassion en disant : " *Facilitez (les choses) et ne (les) rendez pas difficiles, annoncez les choses agréables et n'effrayez pas (votre auditoire).* "[20]

Al Boukhari a rapporté dans son livre *As-Sahih* (220) d'après Abû Houreira (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a tenu les propos suivants à ses compagnons lorsque le Bédouin se mit à uriner dans la Mosquée : " *Laissez-le (faire) et versez ensuite un seau d'eau ou une jatte d'eau sur son urine. Vous n'avez d'autre mission que de rendre les choses faciles et non de les rendre pénibles.* "

---

[19] Sourate At Tawbah, verset : 128.

[20] Rapporté par Al Boukhari (69) et Mouslim (1734) d'après Anas. Mouslim l'a également rapporté d'après Abû Moussa sous la forme suivante : " *Annoncez les choses agréables et n'effrayez pas (votre auditoire), facilitez (les choses) et ne (les) rendez pas difficiles.* "

33 Appel à la bienveillance...

Al Boukhari a rapporté (6927) d'après Aicha - *qu'Allah soit satisfait d'elle-* que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : " *Ô Aicha ! Allah est bienveillant et en toute chose, Il aime qu'on soit bienveillant.* " Mouslim l'a rapporté (2593) avec cette expression : " *Ô Aicha ! Allah est bienveillant et aime la bienveillance. Il donne contre la bienveillance ce qu'Il ne donne pas contre la violence et ce qu'Il ne donne pas contre autre chose.* " Mouslim a rapporté dans son livre *As-Sahih* (2594) d'après Aicha que le Prophète (ﷺ) a dit : " *La bienveillance ne se trouve pas dans une chose sans l'agrémenter ; et on ne la ôte pas d'une chose sans que celle-ci ne soit flétrie.* "

Mouslim rapporte également (2592) d'après Jarir ibn Abdullah (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : " *Celui qui est privé de la bienveillance est privé de tout le bien.* "

Allah (ﷻ) a ordonné aux deux nobles Prophètes, Moussa (ﷺ) et Haroun (ﷺ) d'inviter Pharaon à la foi avec bienveillance et gentillesse :

﴿ ٱذْهَبَآ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ إِنَّهُۥ طَغَىٰ ﴿٤٣﴾ فَقُولَا لَهُۥ قَوْلًا لَّيِّنًا لَّعَلَّهُۥ يَتَذَكَّرُ أَوْ يَخْشَىٰ ﴿٤٤﴾ ﴾

﴿ *Allez vers Pharaon : il s'est vraiment rebellé. Puis,*

parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il ?❳ [21].

Allah a également décrit les nobles Compagnons comme étant des gens qui font preuve de miséricorde entre eux. Il a dit :

﴿ مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ ٱللَّهِ ۚ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ أَشِدَّآءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ رُحَمَآءُ بَيْنَهُمْ ﴾

❲ *Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux.*❳ [22].

La position des gens de la Sunna au sujet du savant qui commet une erreur consiste à l'excuser : il n'est pas traité d'innovateur ni mis en quarantaine.

Nul n'est infaillible hormis le Messager d'Allah (ﷺ) ; ainsi, le savant n'est pas exempt d'erreur. Celui qui commet une erreur ne doit pas être suivi dans son erreur, mais celle-ci ne doit pas être prise comme prétexte pour le dénigrer et mettre les gens en garde contre lui ; au

---

[21] Sourate Ta-Ha, versets 43-44.
[22] Sourate Al Fath, verset 29.

contraire, on doit pardonner ses erreurs qui sont peu nombreuses à côté de ses nombreuses bonnes actions. Quand il s'agit de savants déjà morts, l'on profite de leur science sans les suivre dans leur erreur. De plus, on doit invoquer la miséricorde divine en leur faveur. Quant aux vivants, qu'il s'agisse d'un savant ou un étudiant en sciences religieuses, on doit les mettre au courant de leur erreur avec bienveillance et courtoisie pour les inciter à se corriger et revenir à la vérité.

Parmi les savants qui sont déjà morts et ont commis des erreurs en matière de croyance, bien qu'ils soient des références indispensables pour tous les savants et les étudiants en sciences religieuses, on peut citer les imams : Al Baïhaqi, An-Nawawi et Ibn Hajar Al Asqalânî.

En ce qui concerne l'imam Ahmad ibn Hussein Abû Bakr Al Baïhaqi, Adz-Dzahabî a dit de lui dans *As-Siyar* (à partir de la page 18/163) : " **Il est Al Hâfidz**[23]**, le très grand savant, le digne de confiance, le savant du fiqh et Cheikh Al Islam (...) On lui a béni sa science et il a écrit des livres utiles (...) Et il s'isola dans son village**

[23] NDT : Al Hâfidz est un titre qu'on donne aux savants du Hadith.

pour se dévouer complètement à la compilation et l'écriture des livres, ainsi, il écrivit *As-Sunanoul Koubrâ* en dix volumes, nul n'a composé une œuvre pareille ". Il cite aussi ses nombreux autres livres. Son livre *As-Sunanoul Koubrâ,* par exemple, comprend dix gros volumes. Il a rapporté de Al Hâfidz Abdul Ghâfir ibn Ismail une parole dans laquelle il a dit : " **Ses livres comprennent près de mille volumes, personne n'a écrit une œuvre pareille. Il a réunit la science du hadith et le fiqh, a explicité les défauts des hadiths et la manière de concilier les hadiths.** " Adz-Dzahabî a également dit : " **Les œuvres de Al Baïhaqi sont d'une grande valeur, pleines de richesse ; peu sont ceux qui ont embelli leurs œuvres comme l'Imam Abû Bakr. Il convient donc au savant de leur accorder un grand intérêt, surtout son livre *As-Sunanoul Koubrâ.*** "

Quant à l'Imam Yahya ibn Charaf An-Nawawi, Adz-Dzahabî a dit de lui dans *Tadzkiratoul Houfadz* (4/259): " **L'Imam, Al Hâfidz, sans égal, le modèle, Cheikh Al Islam, étendard des élus d'Allah (walis)... (il est) l'auteur de plusieurs ouvrages utiles (...) Outre le fait que c'était un véritable combattant qui travaillait**

sa dévotion, le contrôle et la purification de son âme et la suppression de ses désirs, il avait mémorisé les hadiths, ses règles d'analyse, ses transmetteurs, maîtrisait les hadiths authentiques et les hadiths faibles; il était une autorité compétente dans la connaissance du *Madzhab.* "

Ibn Katsîr a dit dans *Al Bidâyah wan Nihâya* (17/540) : **" Ensuite, il s'intéressa à l'écriture des livres et en écrivit beaucoup ; parmi ses œuvres, il y en a qu'il a finies tandis que d'autres sont restées inachevées. Parmi celles qu'il a achevées, citons *Le Commentaire de Mouslim*, *Ar-Rawdha*, *Al-Minhâj*, *Ar-Riyadh*, *Al-Adzkar*, *At-Tibyân*, *Tahrirout Tanbih*, *Tashîhout Tanbih*, *Tahdzîboul Asmâi Wal Loughât*, *Tabaqâtoul Fouqahâ*, *etc.***

Parmi celles qu'il n'a pas achevées -et qui n'auraient pas d'égale dans leur domaine s'il avait pu le faire-, il y a : *Charhoul Mouhadzab* qu'il a nommé *Al-Majmou'*, il est arrivé jusqu'au chapitre sur l'intérêt usuraire et l'a traité de façon brillante, rendant ainsi un grand service à la communauté, il a aussi participé à l'élaboration du fiqh de l'école (Chaféite), y a traité de

la science du hadith comme il se doit, ainsi que *Al Gharîb*[24], la langue arabe et des choses importantes qui ne se trouvent que dans cet ouvrage... Je ne connais pas parmi les livres du fiqh un livre meilleur que celui-là, toutefois, il faut lui apporter des compléments. "

Cette œuvre est d'autant plus remarquable qu'il n'a pas vécu longtemps. Il n'a vécu en effet que quarante-cinq ans, puisqu'il est né en 631H et est décédé en 676H.

Quant à Al Hâfidz Ahmad ibn Ali ibn Hajar Al Asqalânî, il s'agit de l'Imam célèbre par ses nombreux livres dont le plus important est *Fathoul Bârî, un commentaire de Sahih Al Boukhari*. C'est un grand livre de référence pour les savants. Parmi ses œuvres, il y a aussi *Al Issâbah*, *Tahdzîbout Tahdzîb*, *Taqrîbout Tahdzîb*, *Lissânoul Mîzân*, *Ta'jîloul Manfa'*, *Bouloughoul Marâm*, etc.

Parmi les contemporains, il nous faut évoquer le Cheikh érudit, savant du Hadith, Muhammad Nâssiroudine Al Albani. Nous ne lui connaissons pas d'égal à l'époque contemporaine du point de vue de l'intérêt qu'il a accordé à la science du Hadith et de ses nombreuses lectures dans

---

[24] NDT : Al Gharîb est la partie de la science du hadith qui explique les mots et les expressions difficiles qu'on y trouve.

ce domaine. Il n'a pas été épargné, ayant écrit des choses que beaucoup considèrent comme des erreurs de sa part. Prenons par exemple son intérêt pour la question du voile et sa déclaration selon laquelle le voile du visage de la femme n'est pas obligatoire, mais plutôt recommandé. Même si ce qu'il a dit était vrai, cela fait partie des vérités qu'il convient de cacher car cette déclaration a servi d'appui à certaines femmes qui affectionnent le dévoilement du visage. Il en est de même de la déclaration suivante que l'on trouve dans le livre *Sifatou Salâtin Nabiy* (ﷺ) : " Le fait de poser les deux mains au dessus de la poitrine après l'inclinaison (Ar-Roukou') est une innovation et un égarement. " Or c'est une question sur laquelle les savants divergent. Il y a aussi ce qu'il a évoqué dans *As-Silsilatou Dhaîfah* (2355), où il dit que le fait de ne pas couper le surplus de la barbe qui reste après l'avoir arrêtée avec la poignée de main est parmi les innovations additionnelles. Il en est de même de son interdiction de l'or en forme circulaire aux femmes. Quoique je désavoue ses avis sur ces questions, je continue à utiliser ses ouvrages et d'autres font de même, en raison de l'intérêt qu'ils présentent. En vérité, cette parole de l'Imam Mâlik -

qu'Allah lui fasse miséricorde- est merveilleuse et pleine de sagesse : " **On prend de la parole de chacun et en rejette, sauf de l'occupant de cette tombe** ", disait-il en montrant la tombe du Prophète (ﷺ). "

Voici des citations de savants qui attestent et expliquent la nécessité d'excuser l'erreur du savant eu égard à ses sentences :

Saïd ibn Al Moussaïb (93H) a dit : " **Il n'y a pas de savant, parmi les nobles et les vertueux, qui ne comporte de défaut. Toutefois, celui dont les mérites sont plus nombreux que les défaillances voit ses défaillances annulées en raison de ses mérites, tout comme celui dont les défaillances sont dominantes voit ses mérites partir.** " Un autre a dit : " **Le savant n'est pas exempt de l'erreur. Celui qui fait peu d'erreurs et a fréquemment raison est savant, et celui qui a quelquefois raison, mais se trompe le plus souvent est ignorant.** "[25]

[25] Jâmiou Bayânil Ilmi Wa Fadlihi de Ibn Abdul Barr (2/48).

Abdullah ibn Al Moubarak (181H) a dit : " **Si les bienfaits de l'homme dominent ses fautes, on n'a pas à évoquer ses fautes ; et si les fautes dominent les bienfaits, on n'a pas à évoquer ses bienfaits.** " [26]

L'Imam Ahmad (241H) a dit : " **On ne compensera jamais la perte de quelqu'un comme Ishâq (C'est-à-dire Ibn Rahouya), même s'il s'opposait à nous sur certaines questions. En effet, les gens ont toujours eu des divergences entre eux.** "[27]

Abû Hâtim Ibn Hibbân (354) a dit : " **Abdoul Malik -c'est-à-dire Ibn Abî Souleymane- comptait parmi les meilleurs hommes de Koufa et était parmi ceux qui mémorisaient le Hadith. Il arrive parfois que celui qui mémorise le Hadith et l'enseigne de mémoire se trompe, mais il n'est pas équitable d'abandonner le Hadith rapporté par un Cheikh digne de confiance, dont l'honnêteté est vérifiée, à cause des erreurs qu'il commet en rapportant le Hadith. Si nous empruntions ce chemin, nous serions obligés d'abandonner le**

---

[26] *Siyarou A'lâmin Noubalâ* de Adz-Dzahabî (8/352 ; première édition).
[27] *Siyarou A'lâmin Noubalâ* (11/371).

Hadith de Az-Zouhrî, Ibn Jouraij, At-Tsawrî et Chou'bah. Comme ils avaient une grande mémoire et une grande maîtrise de cette matière, ils enseignaient le Hadith de mémoire. Mais comme ils n'étaient pas infaillibles, ils ne pouvaient pas ne pas commettre des erreurs en rapportant le Hadith, mais ce n'est pas une raison pour s'écarter d'eux. Au contraire, la prudence dans ce cas consiste à accepter ce que rapporte la personne digne de confiance et d'abandonner ce sur quoi elle a commis une erreur, tant que les erreurs ne l'emportent pas sur le reste. Si tel est le cas, elle mérite alors d'être abandonnée. " [28]

Cheikh Al Islam Ibn Taimiya (728H) a dit : **" Parmi ce qu'il convient de savoir, il y a le fait que les différentes sectes doivent être classés selon leur degré (de transgression) : parmi eux, il y en a qui transgressent la Sunna sur des fondements majeurs, tandis que d'autres transgressent la Sunna sur des détails de moindre importance.**

---

[28] *At-Tsiqât* (7/97-98).

Il y en est qui ont critiqué et réfuté les groupes qui étaient plus éloignés de la Sunna qu'eux. On peut donc les louer pour ces corrections qu'ils ont apportées et leur défense de la vérité, tout en signalant, d'une part que ces corrections portent sur des points mineurs, et que d'autre part ils méconnaissent bien souvent une partie de la vérité et y ajoutent des éléments erronés. C'est ainsi qu'ils réfuteront une grande innovation avec une innovation de gravité moindre, et corrigeront une grave erreur par une erreur qui l'est moins. C'est le cas d'un certain nombre d'adeptes de la scolastique qui se réclament des gens de la Sunna et du Rassemblement. Si ces gens ne font pas de leurs innovations un critère de distinction qui les sépare du reste de la communauté des musulmans et sur la base duquel ils scellent des alliances ou témoignent de l'hostilité à ceux qui s'en écartent, ils se rendent coupables d'une erreur, mais ce genre d'erreur est de ceux qu'Allah (ﷻ) pardonne aux croyants. C'est ainsi que de nombreux prédécesseurs, et des Imams, sont

tombés dans ce genre d'erreurs. Ils ont tenu par exemple des propos sur la base de l'*Ijtihad*[29] qui contredisent les textes du Qur'an et de la Sunna. Contrairement à celui qui prend pour allié quiconque est d'accord avec lui, voue l'inimitié à quiconque s'oppose à lui, crée la discorde dans la communauté musulmane, traite de mécréant et de pervers toute personne qui le contredit tout en épargnant celui qui est d'accord avec lui sur les questions de points de vue et les Ijtihad et rend licite la guerre contre quiconque n'est pas de son avis en dehors de ceux qui sont d'accord avec lui. Ceux-ci font partie des gens de la discorde et de la division. " [30]

Il a dit (19/191-192) : " **Et nombreux sont les adeptes de l'Ijtihad, parmi les prédécesseurs et ceux qui leur ont succédé, qui ont introduit sans le savoir des**

[29] NDT : Le Ijtihad tel que défini par les savants du Oussoul consiste en ce que le **savant du Fiqh** fasse tous les efforts dont il est capable dans la méditation des références afin de parvenir à la présomption ou à la certitude que le jugement d'Allah sur une question donnée est comme ceci ou comme cela.

[30] *Majmououl Fatawa* (3/348-349).

innovations, soit à cause de Hadiths faibles qu'ils ont crus authentiques, soit à cause de versets qu'ils ont mal interprétés, soit à cause d'avis qu'ils ont émis sur certaines questions sans avoir eu accès aux textes de référence qui en traitent. Si l'homme craint son Seigneur, il ne peut pas s'opposer à Sa parole :

﴿ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَآ إِن نَّسِينَآ أَوْ أَخْطَأْنَا ﴾

❨ *Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur.*❩[31] **Dans *As-Sahih*, il est rapporté qu'Allah dit : (Certes, J'ai exaucé cette prière). "**

L'Imam Adz-Dzahabî (748H) a dit : **" S'il s'agit d'un grand Imam de la science, qui a émis beaucoup d'avis justes, recherche activement la vérité, possède une vaste science et une grande intelligence, si sa vertu et sa piété ainsi que sa conformité à la voie du Prophète (ﷺ) sont attestées, on doit lui pardonner ses faux-pas ; nous ne devons pas le traiter d'égaré, le rejeter et oublier tous ses mérites ! Mais nous ne devons pas non**

[31] Sourate Al Baqara, verset 286.

plus le suivre dans son innovation et son erreur, et nous devons espérer pour lui qu'il se repente. " [32]

Il a également dit : " **Si, à chaque fois qu'un Imam commet une erreur bénigne dans son Ijtihad sur les questions singulières, nous nous dressions contre lui, le traitions d'innovateur et le mettions en quarantaine, ni Ibn Nasr, ni Ibn Manda, ni ceux qui sont plus grands encore que ces deux-là n'y auraient échappé. C'est Allah qui guide la créature vers la vérité, et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux. Nous implorons la protection d'Allah contre la passion et la rudesse. "** [33]

Il a également dit : " **Si nous humiliions et traitions d'innovateur toute personne qui commet une erreur dans son Ijtihad -tout en ayant une foi correcte et en s'efforçant de suivre la vérité-, très peu d'Imams trouveraient grâce à nos yeux ; qu'Allah leur fasse**

---

[32] *Siyarou A'lâmin Noubalâ* (5/271).
[33] *As-Siyar* (14/39-40).

miséricorde par Sa grâce et Sa générosité " [34]

Il a aussi ajouté : **" Nous aimons la Sunna et ses adeptes, nous aimons le savant proportionnellement à sa fidélité à la Sunna et à ses nobles qualités. Nous n'apprécions pas en revanche les innovations qu'il a introduites en se fondant sur une interprétation hypothétique. Ce qui compte c'est le nombre et l'étendue de ses mérites. "** [35]

Ibn Al Qayyim (751H) a dit : **" Avoir conscience et connaissance du mérite des Imams de l'Islam, de leur prestige, de leurs droits, de leurs rangs, de leurs mérites, de leur savoir et de leurs conseils, des œuvres qu'ils ont accomplies pour Allah et Son Messager, n'implique pas que l'on accepte tout ce qu'ils ont dit ; s'il se trouve qu'ils n'ont pas pris en compte dans une de leurs fatwas un enseignement du Messager (ﷺ) qu'ils ignoraient et ont émis par leur propre raisonnement un jugement contraire à la vérité, on ne doit pas pour autant rejeter leurs avis en bloc, les**

[34] *As-Siyar* (14/376).
[35] *As-Siyar* (20/46).

rabaisser et les calomnier. Ce sont là deux attitudes injustes et loin du juste-milieu. La bonne voie se trouve à mi-chemin. Nous ne devons donc pas les traiter de pécheurs, pas plus que nous devons les considérer comme infaillibles [...] Celui qui est vraiment versé en sciences religieuses sait indubitablement que le grand savant qui marche d'un bon pas dans le sentier de l'Islam et y laisse des empreintes bénéfiques, peut, malgré la bonne place dont il jouit dans l'Islam et aux yeux de ses adeptes, faire un faux-pas, et il est excusé pour cela ; bien mieux, il est récompensé pour son Ijtihad. Il n'est donc pas permis qu'on le suive dans ce faux-pas, mais il n'est pas non plus permis de rabaisser son rang et son titre d'Imam dans les cœurs des musulmans. " [36]

Ibn Rajab Al Hanbalî (795H) a dit : **" Allah refuse l'infaillibilité à tout autre livre que Son Livre ; la personne équitable est celle qui pardonne à un individu les quelques erreurs qu'il a commises, au regard de ses nombreux avis justes. "** [37]

---

[36] *I'lâmoul Mouwaqiîne* (3/295).
[37] *Al Qawâid* (p : 3).

La tentation de la diffamation et de la mise en quarantaine chez certains adeptes de la Sunna de nos jours. Comment s'en prémunir

A l'époque actuelle, certains adeptes de la Sunna passent leur temps à diffamer et mettre en garde les croyants contre certains savants ; ce qui a entraîné la division, la divergence et la séparation dans la communauté, alors qu'il aurait fallu favoriser l'affection et la miséricorde mutuelles entre ses membres, afin qu'ils forment un rang uni et solide en face des adeptes des innovations et des passions qui sont à l'antipode des gens de la Sunna et du Rassemblement. Cette situation s'explique par deux raisons :

Premièrement : Il y a parmi les gens de la Sunna, de nos jours, des personnes qui ont pour habitude et préoccupation principale de pister les erreurs et de les

recherchercher, que ce soit dans les livres ou dans les cassettes, puis de mettre en garde les croyants contre quiconque a commis une erreur. Parmi ces erreurs qui valent à leur auteur diffamation et dépréciation, citons par exemple le cas d'une personne qui collabore avec une certaine association en donnant une conférence ou en participant à une table ronde ; alors que le Cheikh Abdul Aziz ibn Baz et le Cheikh Muhammad ibn Outhaimine *-qu'Allah leur fasse miséricorde-* donnaient des conférences par téléphone en collaboration avec cette association à laquelle on reproche de faire quelque chose que ces deux éminents savants ont jugé licite dans leurs fatwas. Or, il vaut mieux remettre en cause son propre point de vue que celui d'autrui, surtout lorsqu'il s'agit d'un avis énoncé par des grands savants dans leurs fatwas. Certains Compagnons du Prophète (ﷺ) disaient après ce qui s'était passé lors du pacte de non agression d'Al Houdeibiya : *" Ô hommes ! Condamnez les points de vue dans la religion. "*

Parmi ceux que l'on dénigre et accuse, il y en a qui accomplissent une œuvre d'une utilité considérable pour la communauté, que ce soit à travers les cours, les œuvres ou les sermons. On met en garde les gens contre eux parce

qu'on ne les a pas entendu parler d'untel, ou de tel groupe par exemple. Pire que cela, le dénigrement, l'accusation et la mise en garde ont pris comme cible des savants résidant dans certains pays arabes, dont on sait les efforts en matière d'élucidation et de diffusion de la Sunna. Il est évident que mettre en garde les musulmans contre ces savants obstruent le chemin de la connaissance pour les étudiants en sciences religieuses en les écartant de ces autorités qui pourraient tant leur apporter du point de vue de la science et du comportement.

Deuxièmement : Il y a parmi les gens de la Sunna, certains individus qui, lorsqu'ils voient quelqu'un commettre une erreur, au sein des gens de la Sunna, écrivent un livre pour lui faire une réplique. Ensuite, celui à qui on a fait cette réplique rédige une réponse à son tour et ainsi de suite, chacun s'affaire à lire tous les écrits et écouter toutes les cassettes de son adversaire, dans le seul but de traquer ses erreurs et défauts, même s'il ne s'agit que de lapsus. Ils s'adonnent à cette occupation seuls ou en se faisant aider par un tiers. Ils s'efforcent chacun d'avoir beaucoup de partisans qui condamnent l'adversaire et font leur propre

éloge. Celui qui ne suit pas le point de vue de l'un est rejeté dans l'autre camp traité d'innovateur et finalement mis en quarantaine. Ce sont là les plus grandes causes de dissension. La situation devient plus grave encore lorsque chacune des deux parties et leurs partisans respectifs diffusent leurs attaques par Internet. En effet de nombreux jeunes musulmans de pays, voire de continents différents, se plaisent à lire régulièrement le bavardage malveillant diffusé sur les sites. Ces écrits n'apportent rien de bon, mais seulement le mal et la division, ce qui fait que les supporters de chacune des parties ressemblent aux curieux qui consultent régulièrement les tableaux d'affichage pour découvrir ce qu'il y a de nouveau ; ils ressemblent aussi à des supporters de clubs sportifs adversaires, prêts à se quereller et à se détester au nom de leur équipe :

Premièrement : **En ce qui concerne le dénigrement et la mise en garde, il convient de tenir compte de ceci :**

1 Que celui qui s'affaire à dénigrer les savants et les étudiants en sciences religieuses et à mettre les gens en garde contre eux craigne Allah. Qu'il se concentre plutôt sur ses propres défauts pour s'en débarrasser au lieu de

s'occuper des défauts des autres, s'il tient à garder ses bonnes œuvres et ne veut pas les céder à ceux qu'il dénigre et offense injustement ; il a plus que toute autre personne besoin de ces bonnes actions le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah (ﷻ) avec un cœur sain.

2 Au lieu de passer son temps à dénigrer et à mettre en garde contre des gens, qu'il se consacre à la recherche de la science utile, qu'il fasse un grand effort dans ce sens pour en profiter et faire profiter les autres. Il est utile à l'homme de se consacrer à la science en apprenant, en enseignant, en prêchant et en écrivant des livres. S'il fait cela, il est parmi ceux qui construisent. Mais s'il dénigre les savants et les étudiants en sciences religieuses adeptes de la Sunna, et coupe la route à ceux qui veulent s'instruire auprès d'eux, il sera parmi ceux qui détruisent. Ce genre de personnes qui ne cherchent qu'à dénigrer ne laissent pas derrière eux une science utile et les gens ne les regrettent pas après leur mort, au contraire, puisque celle-ci met fin à leur œuvre nuisible.

3 Les étudiants adeptes de la Sunna partout dans le monde doivent acquérir la science en lisant les livres utiles et en écoutant les cassettes des savants de la Sunna comme le Cheikh Ibn Baz et le Cheikh Ibn Outhaimine, au lieu de passer leur temps à téléphoner à untel ou untel en lui demandant : “ Quel est ton avis sur untel ou untel ? ”, “Et que dis-tu sur l’avis d’untel sur untel, et sur l’avis d’untel sur untel ? ”.

4 Lorsque les étudiants en sciences religieuses posent des questions sur les cas des gens qui s’occupent de la science, il convient de les renvoyer à la Présidence de l’Ifta[38] à Riyad pour qu’ils lui adresse la question : doit-on leur demander des fatwas et étudier auprès d’eux, ou non ? Celui qui connaît précisément la situation de certains savants peut écrire à la Présidence de l’Ifta pour exposer ce qu’il sait d’eux afin que leur cas soit étudié ; ainsi, s’ils doivent faire l’objet d’une mise en garde, celle-ci sera émise par une instance agréée pour la fatwa, qui seule peut

[38] Il s’agit d’une institution basée à Riyad et formée d’éminents savants qui se chargent de répondre à diverses questions religieuses qui leur parviennent du monde entier. C’est l’organe officiel de la fatwa en Arabie Saoudite.

indiquer quels sont les savants habilités à émettre des fatwas et enseigner aux étudiants. Il est évident que l'instance que l'on consulte pour connaître les fatwas relatives à diverses questions est celle qu'il convient aussi de consulter pour connaître celui à qui on peut demander une fatwa et auprès de qui on peut étudier. Il convient que personne ne s'érige en autorité compétente dans ce genre de responsabilité, car parmi les qualités du bon musulman, il y a sa capacité à délaisser ce qui ne le regarde pas.

Deuxièmement : **En ce qui concerne les remarques à faire à celui qui a commis une erreur, il convient d'observer ces quelques règles :**

1 La remarque doit être faite avec bienveillance et gentillesse et témoigner d'un désir ardent d'éloigner l'auteur de cette erreur du mal qu'elle recèle, lorsque la faute est claire et nette. Il convient de se référer aux remarques émises de Cheikh Abdul Aziz ibn Baz - *qu'Allah lui fasse miséricorde-* pour connaître la méthode à employer.

2 Si l'erreur que l'on souhaite corriger n'est pas

évidente, et que l'on estime que l'objection peut ne pas être justifiée, il convient de se référer à la Présidence de l'Ifta pour trancher cela. Mais si l'erreur est clairement établie, il incombe à celui qui l'a commise de se repentir et de l'abandonner. En effet, le retour à la vérité vaut mieux que la persévérance dans l'erreur.

3 Une fois que la personne fait à l'auteur de l'erreur la remarque qui s'impose, elle a accompli son devoir. Elle ne doit pas s'obstiner à poursuivre la personne à qui elle a fait cette remarque. Elle doit plutôt s'occuper d'acquérir la connaissance qui lui sera profitable ainsi qu'à autrui. C'était là la méthode du Cheikh Abdul Aziz ibn Baz - *qu'Allah lui fasse miséricorde.*

4 Il n'est permis à aucun étudiant de tester un autre en lui demandant de prendre position sur untel à qui on a fait des critiques ou qui a fait des critiques, de sorte que selon sa position, il sera exempt de tout reproche ou traité d'innovateur et mis en quarantaine. Personne ne doit appliquer cette pratique réservée aux innovateurs, aux gens de la Sunna. Il n'appartient également à personne de dire

de celui qui ne suit pas cette voie désordonnée qu'il porte tort à la voie des pieux prédécesseurs. La mise en quarantaine profitable entre les gens de la Sunna est celle qui profite à la personne mise en quarantaine, comme la mise en quarantaine de l'enfant par son père, ou la mise en quarantaine de l'étudiant par son Cheikh, de même que la mise en quarantaine décrétée par celui qui a une place éminente et un rang élevé. La mise en quarantaine faite par ce genre de personne est profitable à la victime. Mais si la mise en quarantaine est faite par un étudiant à l'encontre d'un autre, surtout lorsque ce n'est pas un cas où s'applique la mise en quarantaine, cela n'est d'aucune utilité à la personne qui la subit ; au contraire, cela suscite l'inimitié, la divergence et la rupture des liens. Cheikh Al Islam Ibn Taimiya a dit dans *Majmououl Fatawa* (3/413-414) en parlant de Yazîd ibn Mouawiya :"**L'opinion juste est celle adoptée par les Imams, c'est-à-dire qu'on ne doit pas lui vouer un amour particulier, ni le maudire ; même s'il s'avère être pervers ou injuste, Allah pardonne au pervers et à l'injuste, surtout s'il accomplit de magnifiques actions. Or Al Boukhari a rapporté dans son livre *As-Sahih* d'après Ibn Oumar**

(رضي الله عنه) que le Prophète (ﷺ) a dit : (La première armée qui attaquera Constantinople se verra pardonnée) et la première armée qui attaqua Constantinople était commandée par Yazîd ibn Mouawiya, et il était en compagnie de Abû Ayoub Al Ansârî (رضي الله عنه).

Il incombe donc d'être modéré à ce sujet et d'éviter d'évoquer Yazîd ibn Mouawiya et de l'utiliser pour éprouver les musulmans. Cela fait partie des innovations contraires à la voie des gens de la Sunna et du Rassemblement. »

Il a dit également (3/415) : « Il en est de même de la division au sein de la Communauté et du fait de l'éprouver avec ce que ni Allah (ﷻ), ni Son Messager (ﷺ) n'ont ordonné. »

Il a dit ailleurs (20/164) : « Nul ne doit rassembler la Communauté autour d'une personnalité autre que le Prophète (ﷺ). Ni non plus à leur ériger une parole sur la base de laquelle il fait des alliances et se fait des ennemis hormis la Parole d'Allah et de Son Messager ainsi que le consensus de la Communauté. Au contraire, cela est de la nature des actes des partisans

des innovations qui érigent une personne ou une parole à l'aide de laquelle ils divisent la Communauté ; ils créent des alliances et se font des ennemis sur la base de cette parole ou de cette appartenance. "

Il a ajouté également (27/15-16) : " **Si l'enseignant ou le professeur a ordonné de mettre un individu en quarantaine ou de l'humilier, de le rabaisser et de l'éloigner, etc. on doit réfléchir sur ce point : s'il a commis un péché, il est puni proportionnellement à son péché, sans exagération ; et s'il n'a pas commis un péché, il n'est pas permis de le punir pour plaire à l'enseignant ou à autrui.**
Il n'appartient pas aux enseignants d'endoctriner les gens et de susciter l'inimitié et la haine entre eux ; ils doivent plutôt être comme des frères qui s'entraident dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété comme l'a dit Allah -l'Exalté- :

﴿ وَتَعَاوَنُوا۟ عَلَى ٱلْبِرِّ وَٱلتَّقْوَىٰ ۖ وَلَا تَعَاوَنُوا۟ عَلَى ٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ ﴾

❨ *Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le*

péché et la transgression.❵ [39]

Al Hâfidz Ibn Rajab a dit en commentant le Hadith suivant : “ Parmi les qualités du bon musulman, il y a le fait qu’il laisse ce qui ne le regarde pas ” dans le livre *Jâmioul Ouloumi Wal Hikam* (1/288) : “ **Ce hadith compte parmi les grands fondements de l’éducation ; l’Imam Abû Amr Ibn As-Salah a rapporté que Abû Muhammad Ibn Abî Zaïd -Imam des malikites à son époque- a dit : “ La bonne moralité se résume et a pour point de départ quatre hadiths :**

-“ Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou se taise ”.

-“ Parmi les qualités du bon musulman, il y a le fait qu'il laisse ce qui ne le regarde pas ”.

-“ Ne te fâche pas ”, réponse que le Prophète (ﷺ) donna à quelqu'un qui voulait obtenir de lui un conseil concis et efficace ;

---

[39] Sourate Al Maida, verset 2.

- *" Le musulman aime pour son frère ce qu'il aime pour lui même. "*

Les étudiants ont besoin d'adopter ces bonnes mœurs qui leur seront bénéfiques ainsi qu'aux autres et chasseront en eux la rudesse et l'impolitesse qui ne suscitent que l'inimitié, la division, la répulsion des cœurs et la désunion !

5 Il incombe à chaque étudiant qui désire du bien pour lui-même de tourner le dos à ce qu'on publie dans le réseau Internet concernant ce que disent ceux-ci sur ceux-là et ceux-là sur ceux-ci, et de s'intéresser plutôt à des sites comme par exemple ceux de Cheikh Abdul Aziz ibn Baz -*qu'Allah lui fasse miséricorde*- lorsqu'il est sur Internet, de lire ses recherches et ses fatwas qui ont été recueillies en vingt-et-un volumes, et les fatwas du Comité Permanent de l'Ifta qui remplissent pour l'instant vingt volumes ; qu'il consulte aussi le site du Cheikh Muhammad ibn Outhaimine -*qu'Allah lui fasse miséricorde*-, et lise ses livres et ses nombreuses fatwas.

Conclusion

Pour conclure mon propos, je voudrais donner quelques conseils aux étudiants en sciences religieuses : tout d'abord leur recommander de remercier Allah (ﷻ) pour l'avantage qu'Il leur a accordé en les dirigeant dans cette voie ; je leur recommande aussi de cultiver une grande sincérité dans la recherche de la connaissance, de se sacrifier sans compter pour l'acquérir et de consacrer leur temps à la recherche de cette connaissance. On n'obtient pas la connaissance par des vœux pieux ou en se complaisant dans la paresse et l'inaction. Yahya ibn Abî Katsîr Al Yamânî a dit à ce propos : **“ On n'acquiert pas la connaissance par le repos du corps. ”** [40]. En outre, de nombreux versets du Livre d'Allah, ainsi que des hadiths de la Sunna de Son Prophète (ﷺ) indiquent la noblesse de la science et le mérite de ceux qui y consacrent leurs efforts, comme par exemple ces paroles d'Allah (ﷻ):

---

[40] Rapporté par Mouslim dans son *Sahih* d'après Yahya ibn Abî Katsîr dans un passage où il évoque les hadiths concernant les horaires de la prière.

﴿ شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَأُوْلُوا۟ ٱلْعِلْمِ قَآئِمًۢا بِٱلْقِسْطِ ﴾

﴾ *Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui* ﴿ [41]

﴿ قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴾

﴾*Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? "*﴿ [42]

﴿ يَرْفَعِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ وَٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ دَرَجَٰتٍ ﴾

﴾*Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir* ﴿ [43]

﴿ وَقُل رَّبِّ زِدْنِى عِلْمًا ﴿١١٤﴾ ﴾

﴾*Et dis : "ô mon Seigneur, accroît mes connaissances ! "*﴿ [44]

---

[41] Sourate Al Imran, verset 18.
[42] Sourate Az Zumar, verset 9.
[43] Sourate Al Mujadalah, verset 11.
[44] Sourate Ta-Ha, verset 114.

Quant aux hadiths à ce sujet, on peut citer cette parole du Prophète (ﷺ) :
" Celui à qui Il veut du bien, Allah lui fait acquérir la science dans la religion ".[45]

Ce hadith indique que parmi les signes qui montrent que Allah veut du bien à un serviteur, il y a le fait de lui accorder la science dans la religion, parce que grâce à sa connaissance religieuse, il adore Allah en se basant sur une preuve évidente et invite autrui à la religion en s'appuyant sur des bases fermes.

Il y a aussi cette parole du Prophète (ﷺ) : *" Le meilleur d'entre vous est celui qui étudie le Qur'an et l'enseigne "* [46]

Et cette autre parole : *" En vérité, Allah élève des gens avec ce Livre et en rabaisse d'autres "* [47]

---

[45] Rapporté par Al Boukhari (71) et Mouslim (1037).
[46] Rapporté par Al Boukhari (5027)
[47] Rapporté par Mouslim (817)

Et enfin : *"Qu'Allah fasse prospérer un individu qui, ayant écouté ma parole, la mémorise et l'enseigne comme il l'a écoutée "* C'est un hadith *moutawâtir*[48] qui est rapporté par plus de vingt Compagnons. J'ai mentionné ses différentes versions dans mon livre *Etude du hadith* (*" Qu'Allah fasse prospérer un individu qui, ayant écouté ma parole... "*) du point de vue de la narration et du sens.

Citons cette autre parole (ﷺ) : *" Quiconque suit un chemin dans lequel il recherche la connaissance, Allah* (ﷻ) *lui fait suivre un chemin parmi les chemins du Paradis. En vérité, les Anges rabaissent leurs ailes par satisfaction pour l'étudiant ; ceux qui sont dans les cieux et ceux qui sont sur la terre ainsi que le poisson au fond de l'eau implorent le pardon des fautes du savant. Le mérite du savant sur l'adorateur est comme le mérite de la lune la nuit de pleine lune sur le reste des étoiles. En vérité, les*

---

[48]NDT: Le hadith est dit moutawâtir lorsqu'il est rapporté par un grand nombre de personnes dont on ne conçoit pas qu'ils puissent s'entendre pour mentir. Ce grand nombre concerne à la fois ceux qui l'on suivi directement du Messager d'Allah ﷺ, ainsi que les rapporteurs qui l'ont suivi de ces derniers et ainsi de suite jusqu'à ce que cela nous parvienne.

savants sont les héritiers des Prophètes, et les Prophètes n'ont laissé en héritage ni dinar, ni dirham, ils ont légué la connaissance, celui qui la prend a pris une part considérable. " [49]

Il y a encore ce hadith (ﷺ) : *" Lorsqu'une personne meurt, ses œuvres sont interrompues sauf trois : une aumône continue, ou une science utile, ou un enfant vertueux qui prie pour lui "* [50]; et cet autre du Prophète (ﷺ): *" Celui qui invite à une bonne voie obtient une récompense pareille à celle de ceux qui l'ont suivi, et cela ne réduit rien de leurs récompenses. Tout comme celui qui invite à un égarement obtient des péchés équivalents à ceux des gens qui le suivent, et cela ne réduit rien de leurs péchés. "*[51].

De même, je recommande à tous d'user avec sagesse de leur temps, et de l'utiliser dans ce qui est profitable à

---

[49] C'est un hadith authentique (*Hassan lighairihi*), rapporté par Abû Dâwud (3628) et d'autre. Pour ses références, voir *Sahihout Targhîb wat Tarhîb* (70), et *At-Ta'lîq alâ Mousnadil Imam Ahmad* (21715) ; Al Hâfidz Ibn Rajab a par ailleurs commenté ce hadith dans un volume à part ; et sa première phrase est rapportée dans un hadith dans *Sahih Mouslim* (2699)

[50] Rapporté par Mouslim (1631)

[51] Rapporté par Mouslim (2674)

l'être humain, car le Prophète (ﷺ) a dit : " *Il y a deux faveurs desquelles nombre de gens négligent : la santé et le temps libre* "[52]. Il a par ailleurs rapporté dans ce livre (11/230 avec *Al-Fath*), une parole de Ali ibn Abî Tâlib (ﷺ) qui dit : " **Le bas monde marche en s'éloignant, et le monde de l'au-delà marche en se rapprochant. Chacun des deux a des enfants : soyez des enfants de l'autre monde et non des enfants de ce bas monde. Aujourd'hui on agit sans régler les comptes ; demain on réglera les comptes mais on n'agira plus.**"

Je vous recommande de vous occuper de ce qui vous regarde au lieu de vous attacher à ce qui ne vous regarde pas, conformément à cette parole du Prophète (ﷺ) déjà citée: " *Parmi les qualités du bon musulman, il y a le fait qu'il laisse ce qui ne le regarde pas* "[53].

Je vous conseille aussi la modération et le juste-milieu entre l'exagération et l'inertie, la démesure et la négligence, conformément à cette parole du Prophète (ﷺ) :

---

[52] Ce hadith est rapporté par Al Boukhari dans son *Sahih* (6412), et c'est le premier hadith qu'il a rapporté dans le livre consacré aux menus faits de la vie

[53] hadith authentique (*Hassan*) rapporté par At-Tirmidzi (2317) et d'autres. C'est aussi le douzième hadith des *Quarante Hadiths de An-Nawawi*

" Gardez-vous de l'excès dans la religion, ceux qui vous ont précédés ont été anéantis à cause de l'excès dans la religion. "[54].

Je vous recommande également de vous garder de l'injustice, conformément à ce hadith qodsî[55] : *" Ô Mes serviteurs ! Je Me suis interdit l'injustice, et Je l'ai rendue illicite parmi vous, ne commettez donc pas d'injustice les uns envers les autres. "*[56].

Je demande à Allah (ﷻ) d'accorder le succès à tous ceux qui s'efforcent d'acquérir la science utile, d'agir conformément à ses préceptes, et de la transmettre aux autres dans toute sa pureté, je Lui demande de les réunir dans la vérité et la voie droite, de les préserver des tentations apparentes et cachées ; Il est certes le Détenteur de toutes ces grâces, Qui seul est capable de les accomplir. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur Son

---

[54] C'est un hadith authentique, rapporté par An-Nassâî et d'autres, qui se trouve parmi les hadiths du pèlerinage d'adieu. Voir ses références dans *As-Silsilatous Sahîhah* de Al Albani (1283)

[55] NDT: Le hadith *qodsî* est un hadith dont le sens provient d'Allah tandis que ses termes sont du Messager d'Allah ﷺ.

[56] Il est rapporté par Mouslim (2577), et va dans le sens de ce hadith du Prophète (ﷺ) : *" Evitez l'injustice ; en effet, l'injustice est ténèbres le Jour de la Résurrection. "* Rapporté par Mouslim (2578)

serviteur et Messager, notre Prophète Muhammad, sur sa famille, ses Compagnons ainsi que ceux qui les suivent dans la piété et la vertu jusqu'au Jour de la Rétribution.

Table des matières



www.editionsassia.net